



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES D'UN BUREAU SUR LA COMMUNE DE PANTIN POUR UNE ACTIVITE D'ATELIER ARTISTIQUE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Ile-de-France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis CAMPUS RIMBAUD - 10 rue Camille Moke – CS 20012 à LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par Monsieur Gérard ROGER-VERRA en sa qualité de Chef de Département Gestion et Optimisation Immobilière de la Direction Immobilière d'Ile de France de SNCF Immobilier dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management - Vanessa THOMAS E-mail : vanessa.thomas@nexity.fr. Adresse : Nexity Property Management - Services immobiliers aux Entreprises - Vanessa THOMAS, 10-12 rue Marc Bloch, 92110 CLICHY LA GARENNE.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence porte sur un bureau d'une surface totale de **10 m²**, au rez-de-chaussée du bâtiment, situé 14 avenue Edouard Vaillant à PANTIN (93), en vue d'y exercer une activité de type atelier artistique.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à :

Madame Justine HECTOR née le 09/02/1987 à Saint-Quentin (02) et domiciliée au 140 rue Oberkampf à Paris (75011).

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr